

LUNDI 20 JUIN 2022

À la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'édifice Bruyère et sur la plateforme TEAMS, à dix-neuf heures;

à laquelle session sont présents :

M ^{me} Véronique Champagne-Cloutier	M ^{me} Nicole Lavoie
M ^{me} Claudie Côté	M ^{me} Marie-Claude Lozier
M. Alain Dubois	M. Richard Provencher
M ^{me} Nancy Falardeau	M ^{me} Caroline Thérien
M ^{me} Isabelle Jacques	M ^{me} Célia Vincent-Cadieux
M ^{me} Anabelle Landry-Genesse	

Tous membres du conseil d'administration formant quorum sous la présidence de M^{me} Marie-Claude Lozier.

Le siège numéro 11 (membre communauté expertise gouvernance, d'éthique, de gestion des risques, gestion ressources humaines) est à combler.

M^{mes} Nathalie Simard et Marie-Michèle Héroux et M. Robert Bureau sont absents.

Assistent également à cette séance :

M. Éric Larivière, directeur général
M^{me} Josée Beaulé, directrice du Service des ressources humaines et secrétaire générale
M^{me} Annie Bergeron, directrice du Service des ressources financières
M^{me} Marie Luce Bergeron, directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
M. Joël Fleury, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire
M. Claude Lemens, directeur du Service des ressources informationnelles

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Quorum

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte.

CA-2022-0092

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Isabelle Jacques, appuyée par M^{me} Célia Vincent-Cadieux et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

CA-2022-0093

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 AVRIL 2022

Le procès-verbal de cette réunion ayant été remis aux membres en même temps que l'avis de convocation ou avant, il est proposé par M^{me} Nancy Falardeau, appuyée par M^{me} Anabelle Landry-Genesse et résolu unanimement qu'il soit adopté et signé comme s'il avait été lu.

4. RÉSOLUTIONS

CA-2022-0094

4.1. Calendrier des séances 2022-2023

Conformément à l'article 162, le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue doit adopter un calendrier des séances.

Il est alors proposé par M^{me} Anabelle Landry-Genesse, appuyée par M^{me} Célia Vincent-Cadioux d'adopter le calendrier des séances tel que présenté au document **SG-2122-06**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2022-0095

4.2. Liste des projets en investissement mesure 50620, 50624 et 30850 année de financement 2022-2023

CONFORMÉMENT au règlement de délégation de pouvoir numéro 28 article 175;

Il est proposé par M^{me} Claudie Côté, appuyée par M. Alain Dubois d'approuver les listes de projets en investissement tel que présenté au document **DSRM-2122-01** et d'autoriser le directeur des ressources matérielles et du transport scolaire à entreprendre toutes les démarches requises pour la réalisation des projets, et ce dans le respect des lois et règlements en gestion contractuelle en vigueur.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2022-0096

4.3. Cadre financier 2022-2023

Il est proposé par M^{me} Isabelle Jacques, appuyée par M^{me} Nancy Falardeau d'adopter le cadre financier 2022-2023 tel que présenté au document **DSRF-2122-04**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2022-0097

4.4. Adoption du budget 2022-2023

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3, le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit l'équilibre budgétaire de 49 689 488 \$;

CONSIDÉRANT que le budget a été préparé en fonction des règles budgétaires présentées par le MEQ;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 1 146 020 \$ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 31 942 962 \$, et :
- Un nombre de 8 555 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- Le taux de 0,1024 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministère pour la taxe scolaire 2022-2023.

Il est proposé par M. Richard Provencher, appuyé par M^{me} Isabelle Jacques que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation à compter du 1^{er} juillet 2022 tel que présenté dans le document **DSRF-2122-05**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2022-0098

4.5. Renouvellement des contrats de transport scolaire

Il est proposé par M. Alain Dubois, appuyé par M. Richard Provencher d'autoriser le renouvellement des contrats de transport scolaire avec les entreprises déjà liées par contrat l'année précédente, et ce dans le respect du budget alloué et des règles de financement en vigueur :

1. M. Ghislain Aumond
2. Transport G.G.R. inc.
3. Transport Témis. inc.
4. Transport J. Lepage inc.
5. Garage Lacasse & Frère SENC.

et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire à signer tout document à cet effet.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2022-0099

4.6. Désignation – membre représentant la communauté (poste vacant)

CONSIDÉRANT la démission d'un des membres représentant la communauté;

CONFORMÉMENT à l'article 175.10.1. de la Loi sur l'instruction publique, une vacance à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par la désignation par l'ensemble des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire d'une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat.

Il est proposé par M^{me} Claudie Côté, appuyée par M^{me} Célia Vincent-Cadieux de désigner M^{me} Monia Jacques au siège numéro 11 - Membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines pour le reste du mandat soit jusqu'au 30 juin 2023.

Résolution adoptée à l'unanimité.

5. INFORMATION**5.1. Bilan des objectifs de la direction générale et des directions de service 2021-2022**

Le directeur général présente le bilan des objectifs 2021-2022 (document DG-2122-08). Celui-ci a été également présenté et analysé par le comité de ressources humaines. On propose d'identifier les phases d'avancement des objectifs lorsqu'un objectif est à atteindre et surtout à travailler sur une plus longue période.

5.2. Investissement de 5,4 M en formation professionnelle

La directrice du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle présente l'investissement et les détails de celui-ci via le rapport synthèse.

5.3. Suivi de la masse salariale au secteur des jeunes

La directrice des Services financiers fait le suivi de la masse salariale au secteur des jeunes.

5.4. Suivi des revenus de la formation à distance en formation générale des adultes

La directrice des Services financiers présente et donne des explications au sujet des revenus de la formation à distance en formation générale des adultes.

5.5. Suivi organisation de services EHDAA

La directrice des Services éducatifs et complémentaires, M^{me} Nicole Lavoie, fait un suivi concernant la mise en place d'un service à Laverlochère. Donc, trois élèves sont confirmés dans cette classe qui portera le nom de Services Tandem.

5.6. Plan d'effectifs 2022-2023

La directrice du Service des ressources humaines présente le plan d'effectifs 2022-2023. Elle explique les variations présentées comparativement à l'année 2021-2022. (Document **DSRH-2122-06**)

5.7. Engagement de personnel

La directrice du Service des ressources humaines présente les engagements des dernières semaines (document **DSRH-2122-08**).

5.8. Désignation des membres du CA

La secrétaire générale informe les membres des postes qui seront libres et à combler, de même que le processus qui sera enclenché.

5.9. Suivi de la rencontre du comité de parents

Le directeur général et M^{me} Célia Vincent-Cadieux résument la dernière rencontre.

5.10. Suivi comité gouvernance et éthique

La secrétaire générale fait le suivi du dernier comité et explique les changements au niveau des règles d'éthique et de déontologie. La création d'un comité sera requise afin d'analyser les plaintes à ce sujet s'il y a lieu.

5.11. Évaluation de l'efficacité du CA

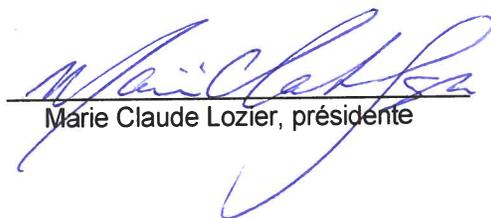
La secrétaire générale présente le formulaire à remplir à ce sujet.

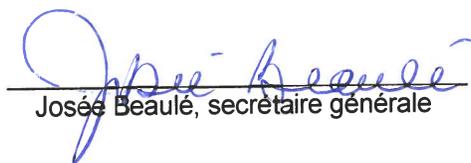
6. HUIS CLOS STATUTAIRE

CA-2022-0100

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Célia Vincent-Cadieux, appuyée par M^{me} Anabelle Landry-Genesse et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisément 20 h 45 lorsque les délibérations prennent fin.


Marie Claude Lozier, présidente


Josée Beaulé, secrétaire générale